

C'est le moment de partir à la pêche !



C'est le moment de partir à la pêche !

Michel Marcato, de l'association "**Les Gaules Condomoises**" nous annonce le lancement de la saison de pêche avec près d'un millier de truites qui vont être mises à l'eau en 2 ou 3 fois.

Les cartes de pêches peuvent s'acquérir directement sur Internet (carte de peche.fr), mais aussi à l'**Office de Tourisme** et chez deux commerçants de Condom (**Bricomarché et Tabac Presse Lixi place du Souvenir**), mais également appâts et matériel.

Les points de lâchers sont les suivants : **Lacs de Gauge**. (Le petit lac et « la banane » sont réservés aux pêcheurs de moins de 12 ans au moment de l'acquisition de la carte).

Sur la **Gèle** : **du Pont Vert à Roucoutoucou**, sur le **grand Auvignon** : **du moulin d'Argoueil à la petite chute de Parsabeau**, partie du cours d'eau « à cheval » entre **Caussens et Castelnau sur L'Auvignon**, sur l'**Osse** : **de la chute de Caillaouze au Moulin de la route de Fourcès** .

Il en profite pour faire un petit rappel au règlement afin d'éviter les mésaventures :

La pêche de la truite en cours d'eau de 1° et 2° catégorie est autorisée du 8 mars (1/2 heure avant le lever du soleil soit 06h 50) au 21 septembre (1/2 heure après le coucher du soleil).

Le nombre de prises est limité à 10 par jour et par pêcheur quel que soit le nombre de postes pêchés ; la taille des truites conservées doit être au minimum de 23 cm.

La réglementation précise qu'un pêcheur qui n'a pas sa carte de pêche sur lui lors d'un contrôle est passible d'une contravention.

La pêche est interdite dans **les lacs de Gauge** du 03 au 7 mars inclus.

Bonnes prises à tous!



Photo0997.jpg



002.JPG



lâcher de truites 037.JPG